



# **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2013**

**COMITE SYNDICAL DU 20 février 2013**

## Préambule

*Le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de déterminer les principaux éléments du projet de budget de l'année 2013 sans toutefois préjuger du budget lui-même. Il s'agit d'évoquer les éléments majeurs qui impacteront l'équilibre du budget, ainsi que les projets futurs.*

*Il est souhaitable avant de déterminer les stratégies financières de cette année charnière permettant le vote d'un budget équilibré de s'arrêter un moment sur l'exécution du budget 2012. Cette analyse, effectuée à partir d'un compte administratif, permettra d'enrichir le débat sur le budget 2013 et de prévoir les ajustements nécessaires.*

### 1) Dépenses 2012 :

#### 1.1) Investissement

**107 chantiers** qui se déclinent en **49** chantiers d'enfouissements de réseaux, **19** chantiers de renforcements de réseaux, **39** raccordements et **10** chantiers d'éclairage public en délégation de maîtrise d'ouvrage auront été réalisés en 2012 pour un montant de 10 743 639.91 € incluant les restes à réaliser des chantiers de 2011.

L'accord cadre et la mise en concurrence systématique des cinq entreprises pour chaque chantier nous a été favorable. En effet, la somme de 17 919 865.79 €, basée essentiellement sur les Avant Projet Sommaire réalisées par les services techniques avait été inscrite au BP 2012. La différence entre les 10 743 639.91 du compte administratif et les 17 919 865.79 du budget est due aussi au fait que l'inscription budgétaire n'a pas été entièrement réalisé et se retrouve dans les reports sur l'exercice 2013. Mais, il convient de noter que ces prix de chantier intéressants impactent aussi à la baisse les recettes (participations de la commune, remboursement TVA...).

Le solde du coût de la construction du siège s'est élevé cette année à **335 851.10€**.

### 1.2) Fonctionnement :

Les charges de personnel qui s'élèvent à **930 938 €** sont légèrement inférieures aux crédits votés du fait d'un décalage dans le temps des recrutements.

Elles représentent **22%** des dépenses hors virement à la section d'investissement.

De même, les crédits affectés aux charges à caractère général n'ont pas été entièrement consommés en partie du fait que le marché géolocalisation phase 2 n'a pas été exécuté.

### 2) Recettes 2012 :

#### 2.1) Investissement :

- **Article 8** : En 2012 **467 966 €** ont été perçus. En outre, le SIESM a pu négocier une subvention au titre des Fonds Sites à hauteur de **196 000€**.
- **R2** : **516 410 €**.
- **FACE** : **330 000 €** ont été accordés au titre des chantiers 2012 du SIESM.

#### 2.2) Fonctionnement :

**TCFE** : L'effet bénéfique de l'application de la loi NOME sur le montant de la TCFE est à noter. En 2012, la consommation brute française d'électricité a augmenté de 2,1 % par rapport à 2011(490térawattheures), en raison d'une année plus froide. En effet **3 625 000 €** ont été perçus alors que seulement **3 505 000** avaient été inscrits.

### 3) Résultats prévisionnels de l'exercice :

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement laisse apparaître un solde de **5 292 812 €**

Les besoins de financement de l'investissement est **3 878 437 €**.

Le résultat de clôture est de **1 414 000 €**. (y compris la vente des OAT de l'ancien SIER de Melun).

Ce résultat moins important que celui de l'année précédente peut s'expliquer par le fait qu'en investissement les RAR en dépense sont plus importants que les RAR en recette du fait du report des 2 opérations exceptionnelles : rénovation EP et rénovation poste (1 500 000 euros.)

### 4) Nouvelles orientations 2013:

#### 4.1) Contexte de l'exécution budgétaire :

L'année 2013 sera une année de transition dans la procédure de regroupement de toutes les autorités concédantes. En effet, les 5 structures regroupées voteront un budget en équilibre. La nouvelle structure, si elle est constituée en 2013, devra concaténer ces 5 budgets, ce qui signifie qu'il ne pourra être dérogé aux prévisions budgétaires et à l'exécution stricto sensu des programmes décidés par chaque structure.

De même les régimes de subventions ne seront pas unifiés en 2013 pour les 430 communes afin de ne pas mettre en péril l'équilibre budgétaire.

Ce qui signifie que le budget voté par le SIESM sera exécuté selon les destinations prévues et que les programmes destinés aux communes du périmètre du SIESM ne pourront être étendu à d'autres.

## 4.2) Fonctionnement :

### 4.2.1) Dépenses :

Les dépenses des charges à caractères générales seront maintenues au niveau de 2012.

Les charges de personnel devront quant à elles, augmenter. En effet il convient de recruter 2 techniciens afin de les former selon « le mode SIESM » avant de leur confier la responsabilité des territoires du nord en 2014. Deux agents sont en effet nécessaires étant donné le volume connu de chantiers. Ces techniciens seront recrutés en cours d'année selon le calendrier de la fusion.

L'augmentation du chapitre 012 est du également au fait qu'un technicien CEP et un technicien travaux, recrutés courant 2012, sont comptabilisés en année pleine en 2013.

Normalement l'effectif comptable et technique du SIESM dans son périmètre actuel et la secrétaire des SIER du sud pourront assumer les chantiers des 99 communes du sud.

Il est à noter que le SIESM aura encore la responsabilité d'un certain nombre de chantiers d'extension de réseaux en 2013. En effet, ERDF dans le cadre de la délégation de la maîtrise d'ouvrage de ce type de travaux ne prend en charge que les nouvelles extensions pour lesquelles aucun engagement financier n'avait été conclu avec les communes.

Pour les 115 communes du nord, la nouvelle structure devra pouvoir disposer d'un agent comptable et d'une secrétaire technique supplémentaires en plus des deux techniciens.

Soit une augmentation de 25% de l'effectif du SIESM pour un doublement du nombre de communes. En revanche si la nouvelle structure développe les compétences à la carte dont bénéficient les communes actuelles du SIESM, il conviendra d'étoffer les services SIG, CEP et EP.

#### 4.2.2) Recettes :

Suite à la vente des OAT le SIESM perd une recette de 40 000 euros.

La taxe est revalorisée de 100 000 euros.

En revanche la recette du loyer de réseau du SISEM ne figure plus suite à la renégociation du contrat de concession. Elle se retrouve désormais en recette d'investissement noyée dans le montant de l'article 8.

#### 4.3) Investissement

##### 4.3.1) Dépenses

Le nombre de chantier 2013 est équivalent à celui de 2012.

##### 4.3.2) Recettes

Le budget bénéficiera pour la première année du nouveau montant de l'article 8 de 1 320 000 €. Soit 1 200 000 € augmentés de 10 % du fait qu'au moins 50 % des chantiers répondent à des critères précis (présence de postes tours, fils nus, Clients Mal Alimentés...). Le chiffre de 70 % de chantiers permettant de bénéficier d'une augmentation de 20 % a été écarté.

Aucune recette « Fonds Sites » n'a pour l'instant été retenue.

La renégociation du contrat de concession permettra l'augmentation du montant du R2.

En partant de ces résultats, la première approche du budget 2013 laisse apparaître un résultat de clôture positif de 1 400 000 €.

Le principe adopté pour cet exercice budgétaire pourrait être, comme l'année précédente, d'allouer une partie de cet excédent à des opérations nouvelles sans participation financière des communes.

Par exemple :

- Suppression de poste tour à la suite de l'opération rénovation des postes de transformation.
- Mise en sécurité d'un certain nombre d'armoires d'éclairage public.
- Installation de bornes de recharge des véhicules électriques lors de travaux d'enfouissement.

#### 5) Propositions du Bureau Syndical :

Le bureau propose au comité syndical d'allouer environ 850 000 € à la mise en sécurité des réseaux d'éclairage public des communes qui ne bénéficieront pas du marché de rénovation (remplacement de 10 candélabres).

Il propose aussi, au regard du caractère avant-gardiste que doit revêtir un syndicat d'énergie, d'installer des bornes de recharges des véhicules électriques lors des opérations d'enfouissement des communes présentant des caractéristiques appropriées (axe de circulation, commerces de proximité... ).

